



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030403

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 15/02/2024 8H58 C:000032 I:29396
V/REF : 930638
V/Email reçu le Jeudi 15/02/2024 a 8H58

SEMCODA
AGENCE BRESSE DOMBES
28 RUE DE LA GRENOUILLERE
CS 81050
01000 BOURG EN BRESSE

V/REF.IMM. 611
IMMEUBLE : BAT LE RIEZ
ROUTE DE CORLIER ET DU MAQUIS
01640 JUJURIEUX

Feillens, le 26 Mars 2024

Référence Marché: M_230709001-1

LOCALISATION : 950 ROUTE DE CORLIER MAQUIS 43-44 - JUJURIEUX - CLE PASS CHANTIER ET
CLE DISPO A L'AGENCE DE BOURG SI BESOIN - ETG 3 - LOGT 1031

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT OCCULUS SUR PORTE SEJOUR
REMISE EN PLACE DE LA PORTE DE SEJOUR
REGLAGE DE LA PORTE DE PLACARD DE LA CHAMBRE 3
REPLACEMENT CYLINDRE PORTE PALIERE (DEPOSER LE CYLINDRE A L'AGENCE
DE BOURG A MR LAURENT NE PAS L'INSTALLER SUR LA PORTE)
REPLACEMENT SERRURE BOITE AUX LETTRES (2 CLEFS A DEPOSER EN MEME TEMPS
QUE LE CYLINDRE DE LA PORTE PALIERE)
MS00001 - MS00008 - MS00021 - MS00023 - MS00036 - MS00083

Donneur d'ordre : M. D. LAURENT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 23 FVERIER 2024 A 11H00
REGLAGE PORTE DE PLACARD DE LA CHAMBRE 3
REGLAGE PORTE DE SEJOUR
REPLACEMENT DE 4 CASSETTES DE ROULEMENT
MISE EN PLACE CYLINDRE SUR PORTE PALIERE
REPLACEMENT SERRURE BOITE AUX LETTRES
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION POUR LE REMPLACEMENT OCCULUS

LE 13 MARS 2024 A 16H00
REPLACEMENT OCULUS PORTE SEJOUR

OBSERVATIONS : DS LCOMPTER Email envoyé le 26/03/24 a 11H27 M. Y. BAILLET
RT LGESTION Email envoyé le 12/03/24 a 08H49 M. D. LAURENT
POURRIEZ-VOUS NOUS CONFIRMER QUE LE LOGEMENT EST TOUJOURS VACANT ?
GI LGESTION Email envoyé le 15/02/24 a 09H48 M. LAURENT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4030403

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

NOTRE TECHNICIEN INTERVIENDRA LE 23 FEVRIER VERS 13H30
Suite a donner : OUI. Le 23/02/2024 a 12:12

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement	2	40,64	40,64
4,00	MS00012-Rempl.Cassette roul.pr portes	2	50,80	203,20
1,00	MS00021-Ajustage porte int./plac./pal.	2	40,64	40,64
1,00	MS00023-Reglage porte coulissante	2	50,80	50,80
1,00	MS00036-FP.Cylindre/demi cylindre europ.	2	50,80	50,80
1,00	MS00083-Rempl.Serrure BL + 2 clés	2	45,72	45,72
1,00	MS00008-Rempl.occulus seul yc ttes suj.	3	30,48	30,48
TOTAL H.T.				462,28
T.V.A. a 10,00%				46,22
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>508,50</u>

Valeur en votre règlement au 30 Avril 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



15022024 0858

Bon de Commande

N° : 930638 du 15/02/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE DE BOURG EN BRESSE

28, rue de la Grenouillère

CS 81050

01010 BOURG EN BRESSE CEDEX

Tel:04.74.22.83.27

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLEN

Immeuble collectif ☒
- 2 ans ☐
Fournitures seules ☐Individuel ☐
Non Conventionné ☐Travaux dits urgents ☐Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: bourgogne@servimo.fr

Référence de la Demande

Lieu d'intervention

950 Route de Corlier

et du Maquis 43-44

01640 JUJURIEUX

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00611-00001-00001-00031 H / Type 5 / 03

Etage : 03

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230709001-1

Délai

Date limite exécution : 01/03/2024

Observations

MUT DU 10.02.2024**SORTANT TOROSSIAN****CLE PASS CHANTIER SUR PALIERE****DISPO A L'AGENCE SI BESOIN****Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.**

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
MS00008 Remplacement oculus seul et toutes sujétions SUR PORTE SEJOUR	1,00	30,48	30,48	3,05	33,53
MS00021 Ajustage de porte intérieure, REMISE EN PLACE PORTE SEJOUR	1,00	40,64	40,64	4,06	44,70
MS00023 Réglage de porte coulissante de placard CHAMBRE 3	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
MS00036 Cylindre/ demi cylindre européen CYLINDRE POUR PORTE PALIERE AVEC CLES A RAMENER A L'AGENCE DE BOURG POUR MR LAURENT	1,00	50,81	50,81	5,08	55,89
MS00083 Serrure BL + 2 clés	1,00	45,72	45,72	4,57	50,29

Total H.T.	259,10
Total TVA	25,90
Total TTC	285,00

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de **SEMCODA**et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE BOURG EN BRESSE**

EDN4

1/3

15/02/2024 à 08:54



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURG EN BRESSE 28, rue de la Grenouillère CS 81050 01010 BOURG EN BRESSE CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **950 Route de Corlier et du Maquis 43-44 01640 JUJURIEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURG EN BRESSE**

le **15/02/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAP

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 930638